



En exercice : 59
Présents : 52
Votants : 56

Séance du 06 juillet 2026

Le six juillet Deux Mille Vingt-Six à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 30 juin 2026, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAIZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES SAINT GAULT
RENAIZÉ

SAINT AIGNAN SUR ROË
SAINT ERBLON
SAINT MARTIN DU LIMET
SAINT MICHEL DE LA ROË
SAINT POIX
SAINT QUENTIN LES ANGES
SAINT SATURNIN DU LIMET
SENONNES
SIMPLÉ

TRIDON Fabrice, GEUSSELIN Stéphanie, titulaires
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CLAEREBOUT Évelyne, CHAUVIN Maxime, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jean-Luc, titulaire
TISON Hervé, titulaire
COUÉFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, GAUMÉ Willy, BERTHOMÉ Anna, titulaires
BRETON Robert, titulaire
de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, LANVIERGE Quentin, RAGARU Edit, LAIRY Lionel, MÉVITE Anne, titulaires
/
GOHIER Odile, titulaire
/
BERSON Christian, titulaire
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
GAROT Rémi, titulaire
/
JULIOT Thierry, titulaire
JOUFFLINEAU Chantal, BELOUARD Guillaume, titulaires
CHABOT Hervé, titulaire
MÉZIÈRES Hervé, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, DAMOUR Anne-Marie, titulaires
BONNIER Stéphane, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFÈVRE Laurent, ROGER-COUSIN Priscilla, GENDRY Hugues, titulaires
PELLUAU BIANCHI Alexandre, PROD'HOMME Tanguy, LE GUENNEC Aurélie, BALOCHE Dorinne, titulaires
GUILLET Vincent, titulaire
JONCHERAY Quentin, titulaire
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
ROGER Steve, titulaire
POIRIER Bruno, titulaire
BARREAU Anthony, titulaire

Étaient excusés : BECQUET Vincent (Congrier), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), GOUPILLAT Daniel (Cuillé), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), PELTIER Alexandra (St Aignan sur Roe)

Étaient absents : SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), CHADELAUD Gaétan (La Roe),

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

BECQUET Vincent a donné pouvoir à TISON Hervé
HINCELIN Marie-Noëlle a donné pouvoir à CLAEREBOUT Evelyne

PELTIER Alexandra a donné pouvoir à GUILLET Vincent
GOUPILLAT Daniel a donné pouvoir à CHAUVIN Maxime

Secrétaire de Séance : Élu M. JULIOT Thierry, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2026-06/169 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Séance du : 06 juillet 2026

OBJET 2026-06/169: AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

POLITIQUES CONTRACTUELLES – FONDS DE CONCOURS HABITAT – DEMANDE DE SUBVENTION

Commentaires : sortie de **Hervé MÉZIÈRES** – Ne prend pas part au vote.

M. Clément BEUCHER, Vice-Président en charge de l'Aménagement, expose que le Conseil communautaire du 19 février 2024 a validé la mise en œuvre d'un dispositif permettant à la Communauté de Communes du Pays de Craon de financer des projets communaux de rénovation de bâti.

Ce dispositif est abondé par une enveloppe de 750 000 euros, soit 26 euros/habitant pour financer des projets dans les conditions suivantes :

- Projet de rénovation de logements communaux anciens en centre-ville ou centre-bourg (démolition si construction) ;
- Création/rénovation de bâtiments accueillant un ou des services au public ;
- Rétroactivité au 01/01/23.

Un règlement a été également validé par le Conseil communautaire le 17 juin 2024.

La subvention sera versée sous forme de Fonds de concours.

4 communes du territoire ont déposé de nouvelles demandes de Fonds de concours au titre de ce dispositif. Les dossiers ont été instruits et examinés en commission (cf. **ANNEXE 7 et 8**).

Vu la délibération n°2024-02/06 du 19 février 2024 relative à la mise en œuvre de ce dispositif Habitat,

Vu la délibération n°2024-06/263 du 17 juin 2024 approuvant le règlement du Fonds de concours Habitat de la CCPC,

Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement du Territoire du 16/06/2025,

Considérant l'avis du Bureau en date du 29/06/2026,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :

Présents : 52

Votants : 56 (par le jeu des pouvoirs)

À L'UNANIMITÉ (56 votants)

- ⇒ **VALIDE** les montants de Fonds de concours à attribuer d'après le tableau joint,
- ⇒ **AUTORISE** le Président pour l'ensemble des démarches et signer tous actes, décisions et les formalités afférentes à la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20260710-DELIB202606169-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2026

Affichage : 16/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



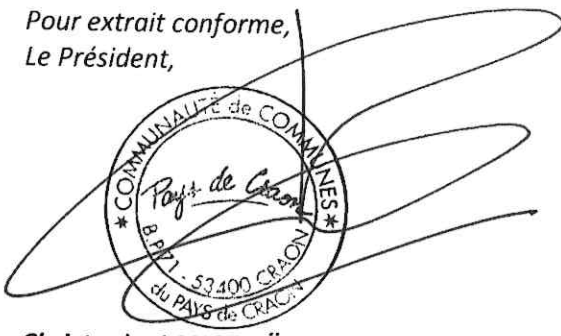
Le secrétaire de séance,



Thierry JULIOT

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 10 juillet 2026

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christophe LANGOUËT